



PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

AVIS DE REUNION PUBLIQUE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole a prescrit, le 25 juin 2018, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) ayant vocation à s'appliquer sur le territoire des 36 communes de la Communauté Urbaine.

Le Règlement Local de Publicité, en complément du Règlement National, est un document de planification permettant d'encadrer l'affichage extérieur sur un territoire donné. Il s'agit ici de mieux intégrer l'affichage dans le cadre de vie et les paysages.

Ouverte depuis début mars 2019, la phase de concertation publique franchit une nouvelle étape avec la tenue **d'une réunion publique** :

Le mercredi 10 avril 2019, de 19h00 à 20h00

**Amphithéâtre de l'Hôtel d'Agglomération
de Perpignan Méditerranée Métropole
11 Boulevard Saint-Assisclé à PERPIGNAN**

Cette réunion, ouverte à tout public, sera l'occasion de découvrir les orientations du futur RLPi de la Communauté Urbaine, de s'exprimer et de débattre sur ce document qui concerne le cadre de vie de chacun.

**Le Président,
Jean-Marc PUJOL**

Comment donner son avis sur le projet de Règlement Local de publicité intercommunal ?

En dehors de la réunion publique du 10 avril prochain, les habitants, les associations et les acteurs économiques peuvent donner leur avis :

- En écrivant dans les registres disponibles dans les 36 mairies et à l'hôtel de la Communauté Urbaine.
- En envoyant un message à l'adresse :
rlpi@perpignan-mediterranee.org
- En adressant un courrier à :
**Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole
11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex**
- L'ensemble du dossier de concertation est disponible sur le :
<https://www.perpignanmediterraneemetropole.fr>